



PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 26 MAI 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 26 du mois de mai, à 20h30, le conseil municipal de la commune de BAZOGES EN PAREDS dûment convoqué le 22 mai 2023, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe RICHIER, Maire.

Le secrétaire de séance : Johann FAUSSOT

ELU (29 Janvier 2023)	EN EXERCICE	PRESENT (Signature)	ABSENT EXCUSE	ABSENT	MANDATAIRE (Signature)
BALOGÉ Marina	Conseillère				
BUFFETEAU Annie	Conseillère				
CAILLEAUD Véronique	Conseillère				<i>Pouvoir de Jean-luc DOTHEE</i>
CESAR Jean-François	Conseiller				
COULAIS Valérie	Conseillère				
DOTHEE Jean-Luc	Conseiller				
FAUSSOT Johann	Conseiller				
GIACOMAZZI Denis	Conseiller				
LELOT Christine	Conseillère				
LIEVRE Daniel	Conseiller				
MACE Joëlle	Conseillère				
MARSAUD Christia	Conseillère				
POLO Frédérique	Conseillère				
RAGON Damien	Conseiller				
RICHIER Philippe	Conseiller				
15	15	13	2	0	1



ORDRE DU JOUR

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 AVRIL 2023	2
DECISIONS DU MAIRE PRISES PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL PENDANT TOUTE LA DUREE DU MANDAT	2
I- PARTICIPATION 2023 A L'OGEC	3
II- PARTICIPATION A L'ECOLE PRIVEE « BETHANIE » DE CHANTONNAY POUR LE DISPOSITIF ULIS	8
III- MARCHE PUBLIC - CONTRAT PHOTOCOPIEUR SECRETARIAT MAIRIE ET ECOLE	9
IV- RESTAURANT SCOLAIRE – ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE	11
V- PATRIMOINE – ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITE	12
VI- BOUCLE WIFI MAIRIE-BIBLIOTHEQUE-BILLETTERIE-SALLE DES 3 RIVES.....	13
VII- TRAVAUX COMPLEMENTAIRES SUR LES CLOCHES DE L'EGLISE	14
VIII- Transformation du CME en CMJ	15
IX- Subvention au CME	15
X- Occupation des salles du 1 ^{er} étage de la Mairie.....	16
XI- Compte-rendu de la dernière commission Tourisme	16
XII- Prochains conseils municipaux.....	16
LISTE DES DELIBERATIONS ADOPTEES.....	17
AU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MAI 2023	17
ANNEXES.....	18

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 AVRIL 2023

Après en avoir délibéré, le PV est adopté à l'unanimité.

DECISIONS DU MAIRE PRISES PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL PENDANT TOUTE LA DUREE DU MANDAT (DELIB 2023-02-08)

Mairie de Bazoges-en-Pareds – 4 rue du Maréchal de Lattre de Tassigny – 85390 BAZOGES-EN-PAREDS –

Tél : 02 51 51 25 19

Courriel : mairie@bazoges-en-pareds.fr

Code commune : 85014

Siret : 21850014800075

[SOMMAIRE](#)

Page 2 sur 18

**DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER (DIA) :**

2023-003	2023-004	2023-005
03/04/2023	07/04/2023	15/05/2023
72 rue Georges Clémenceau	18 rue de la Poste	18 Rue du Donjon
AC 372 / AC 374	AD 245	AD 253 / AD 256 / AD 258
UA	UA	UA
1824 m ²	200 m ²	432 m ²
Renonciation	Renonciation	Renonciation
A2023-04-01-URB	A2023-04-09-URB	A2023-05-08-URB
04/04/2023	17/04/2023	15/05/2023

MARCHES PUBLICS :

EN MATIERE DE FOURNITURES : MONTANT INFERIEUR OU EGAL A 5000 EUROS HT

EN MATIERE DE SERVICES : MONTANT INFERIEUR OU EGAL A 8000 EUROS HT

EN MATIERE DE TRAVAUX : MONTANT INFERIEUR OU EGAL A 10 000 EUROS HT

POUR LES AVENANTS / CONVENTIONS / ACCORDS-CADRES : PAS DE LIMITE DE MONTANT EN MATIERE DE FOURNITURE / SERVICES / TRAVAUX

Nature de la prestation	Entreprise	Montant HT	Montant TTC
Bloc CPL	LP INFORMATIQUE	149,17	179

I- PARTICIPATION 2023 A L'OGEC**D2023-05-050****VU**

Vu la Loi n°2009-1312 tendant à garantir la parité de financement entre les écoles élémentaires publiques et privées sous contrat d'association lorsqu'elles accueillent des élèves scolarisés hors de leur commune de résidence,

Vu le Décret n°2010-1348 du 9 novembre 2010 appliquant la Loi n°2009-1312 et abrogeant et remplaçant la circulaire n° 2007-142 du 27 août 2007,

Mairie de Bazoges-en-Pareds – 4 rue du Maréchal de Lattre de Tassigny – 85390 BAZOGES-EN-PAREDS –

Tél : 02 51 51 25 19

Courriel : mairie@bazoges-en-pareds.fr

Code commune : 85014

Siret : 21850014800075

[SOMMAIRE](#)



Vu le code de l'éducation et notamment les articles L 442-5 et 442-5-1 déterminant par convention le montant du forfait équivalent au coût des classes de l'enseignement public sans pouvoir le dépasser,

Vu la Loi 2019-791 du 26 juillet 2009 pour une école de confiance fixant notamment les modalités des participations obligatoires et le régime dérogatoire,

CONSIDERANT

NOMBRE D'ELEVES ECOLE PUBLIQUE « PAUL HENRI TISSEAU »		
15 janvier 2021	1 ^{er} avril 2021	15 septembre 2021
63	64	70
66 (arrondi à l'entier supérieur)		
21 mars 2022	20 juin 2022	8 novembre 2022
66	62	58
62 (arrondi à l'entier supérieur)		

CHARGES de fonctionnement de l'exercice comptable 2022 du service « Ecole » (du 01/01/2022 au 31/12/2022)	51 093,79 euros
Nombre d'élèves retenu de l'école publique	62
COUT PAR ELEVE DE L'ECOLE PUBLIQUE	824,09 euros

Commune de BAZOGES-EN-PAREDS

Membre de la communauté de communes du Pays de La Châtaigneraie

Arrondissement de Fontenay-le-Comte

Département de la Vendée

Région des Pays-de-la-Loire



NOMBRE D'ELEVES ECOLE PRIVEE « SAINTE MARIE »		
2021		
15 Janvier 2021	1 ^{er} avril 2021	15 septembre 2021
49 (avec les élèves hors commune)	50 (avec les élèves hors commune)	29
43 (arrondi à l'entier supérieur)		
2022		
TOTALITE DES ELEVES DE L'ECOLE PRIVEE		
15 Janvier 2022	1 ^{er} avril 2022	15 septembre 2022
47	47	48
47 (arrondi à l'entier supérieur)		
ELEVES DOMICILIES SUR LA COMMUNE + CEUX QUI NE DISPOSENT PAS D'ECOLE PRIVEE DANS LEUR COMMUNE DE DOMICILE		
44	44	44
44 (arrondi à l'entier supérieur)		
UNIQUEMENT LES ELEVES DOMICILIES SUR LA COMMUNE		
15 Janvier 2022	1 ^{er} avril 2022	15 septembre 2022
29	29	34
31 (arrondi à l'entier supérieur)		

ANNEE DE VERSEMENT de la participation	Nombre d'élèves de l'école privée retenu pour le calcul	Cout/élève	Montant de la participation communale
2023 Uniquement les élèves domiciliés à Bazoges	31	824,09	25 546,79
OU 2023 Pas d'école privée dans la commune de domicile	44	824,09	36 259,96

Mairie de Bazoges-en-Pareds – 4 rue du Maréchal de Lattre de Tassigny – 85390 BAZOGES-EN-PAREDS –

Tél : 02 51 51 25 19

Courriel : mairie@bazoges-en-pareds.fr

Code commune : 85014

Siret : 21850014800075

[SOMMAIRE](#)



OU 2023 Totalité de l'effectif de l'école privée	47	824,09	38 732,23
2022	43	740,09	31 823,87
2021		841,53	47 406,34

Détail des charges de fonctionnement pour le service « Ecole » :

	2022	2021	2020
CHAPITRE – COMPTE			
FONCTIONNEMENT – DEPENSE	51 093,79	48846,16	50772,47
011 – Charges à caractère général	25 554,08	25687,22	26765,88
60611 Eau et assainissement	1243,88	404,69	550,79
60612 Énergie Électricité	10452,66	9543,87	6441,29
60628 Autres fournitures non stockées	0	0	276,93
60631 Fournitures d'entretien	3339,83	1973,33	2635,05
60632 Fournitures de petit équipement	298,97	482,25	284,83
6064 Fournitures administratives	400	0	0
6067 Fournitures scolaires	3517,28	3999,19	3957,66
6135 Locations mobilières	841,28	1106,64	1106,64
615221 Entretien et réparations bâtiments publics	2215,87	1286,92	4720,14
6156 Maintenance	1917,34	3907,66	5488,5
616 Assurances	700	300	600
6228 Rémunérations diverses	102,07	468	0
6251 Voyages et déplacements	0	105,08	0
6261 Frais d'affranchissement	0	60	60



6262 Frais de télécommunications	405,90	508,48	532,33
6283 Frais de nettoyage des locaux	0	1423,2	0
637 Autres impôts, taxes et versements assimilés (autres organismes) (Ordures ménagères)	119	117,91	111,72
012 – Charges de personnel et frais assimilés	25 539,71	23081,06	23923,39
65- Autres charges de gestion courante	0	77,88	83,2
6574 Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé (RASED)	0	77,88	83,2

PROPOSITION DU MAIRE

- Abroge la délibération D2021-06-09 du 11 juin 2021 et D2021-06-08 du 9 juillet 2021, et dit que les modalités de prise en compte du nombre d'élèves de l'école privée seront appréciées chaque année.
- Accepte de verser une participation comme ci-dessous en prenant en compte la totalité de l'effectif de l'école privée sur l'année 2022 :

OGEC DE BAZOGES EN PAREDS 25 rue Simon Louvard de Pontlevoy 85390 BAZOGES-EN-PAREDS
Siret : 78637828100020
Participation de la commune au titre de l'année 2023 : 38 732,23 euros

- Autorise Monsieur le Maire à signer un avenant au contrat d'association.

RESULTAT DU VOTE**MODE DE SCRUTIN : ORDINAIRE**

EFFECTIF LEGAL	MEMBRES EN EXERCICE	QUORUM	PRESENTS	PROCURATIONS	VOTANTS	ABSTENTIONS	SUFFRAGES EXPRIMES	POUR	CONTRE
15	15	8	13	1	14	0	14	8	6



II- PARTICIPATION A L'ECOLE PRIVEE « BETHANIE » DE CHANTONNAY POUR LE DISPOSITIF ULIS

D2023-05-051

VU

VU le Code Général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1612-1 et suivants et L.2311-1 à L.2343-2,
VU la loi du 1er juillet 1901 relative au contrat d'association,
VU l'ordonnance n°58-896 du 23 septembre 1958 relative à des dispositions générales d'ordre financier : article 31,
VU la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations : article 10,
VU le Code général des collectivités territoriales : article L1611-4,
VU le Code de commerce : article L612-4,
VU le Code de commerce : article L612-4,
VU la circulaire du 29 septembre 2015 relative aux nouvelles relations entre les pouvoirs publics et les associations,
VU le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques

CONSIDERANT

Des associations présentent un intérêt public local.

L'école privée « Béthanie » de Chantonnay a sollicité la commune pour le versement d'une subvention pour 2 enfants accueillis en dispositif ULIS dans cet établissement.

Ces enfants ne peuvent être scolarisés à Bazoges-en-Pareds faute de l'existence d'une structure spécialisée.

Il est précisé que le contrat d'association avec la commune de leur lieu d'implantation – (Chantonnay) – ne permet pas à ce jour de prendre en compte les enfants ne résidant pas à Chantonnay.

Considérant le coût par élève à Bazoges-en-Pareds de **824,09 euros**.



Considérant que **2 élèves domiciliés à Bazoges-en-Pareds** sont scolarisés sur l'année scolaire 2022-2023 à l'école privée « Béthanie » de Chantonnay.

PROPOSITION DU MAIRE :

- D'attribuer une participation comme ci-dessous

OGEC BETHANIE SAINT JOSEPH
3 rue Gambetta 85110 CHANTONNAY
Siret : 31737357900034
Participation de la commune au titre de l'année 2023 : 1648,18 euros

RESULTAT DU VOTE

MODE DE SCRUTIN : ORDINAIRE

EFFECTIF LEGAL	MEMBRES EN EXERCICE	QUORUM	PRESENTS	PROCURATIONS	VOTANTS	ABSTENTIONS	SUFFRAGES EXPRIMES	POUR	CONTRE
15	15	8	13	1	14	0	14	14	0

**III- MARCHE PUBLIC - CONTRAT PHOTOCOPIEUR SECRETARIAT
MAIRIE ET ECOLE**

D2023-05-052

Voir annexe A et B

VU

La délibération 2023-02-008 du 5 février 2023,

CONSIDERANT



Le contrat de Vendée Bureau arrive à échéance le 21 septembre 2023 pour le site du secrétariat de la Mairie et de l'école.

Après consultation, le devis de Vendée Bureau présente un intérêt.

La durée d'engagement est de 63 mois.

Le marché public s'élève à 24 876 euros HT

(392,00 euros HT par mois X 63 mois) + 180 euros HT de frais d'installation

PROPOSITION DU MAIRE

- de retenir les entreprises :

Pour la prestation du service :

**VENDEE BUREAU
Siret : 42996328300024
ZAE Le Séjour
85170 DOMPIERRE-SUR-YON**

Et pour la location du matériel :

**GRENKE LOCATION SAS
Siret : 42861673400227
9 – 9A Rue de Lisbonne
CS 60017 Schiltigheim
67012 Strasbourg Cedex**

- D'approuver les contrats ci-joints et d'autoriser le Maire à les signer

RESULTAT DU VOTE									
MODE DE SCRUTIN : ORDINAIRE									
EFFECTIF LEGAL	MEMBRES EN EXERCICE	QUORUM	PRESENTS	PROCURATIONS	VOTANTS	ABSTENTIONS	SUFFRAGES EXPRIMES	POUR	CONTRE
15	15	8	13	1	14	0	14	14	0



IV- RESTAURANT SCOLAIRE – ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE

D2023-05-053

VU

Le Maire rappelle que conformément à l'article L.313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

CONSIDERANT

L'organe délibérant doit mentionner sur quel(s) grade(s) et à quel niveau de rémunération il habilite l'autorité territoriale à recruter.

L'article L 332-23-1° du code général de la fonction publique (ex article 3 I 1° de la loi n°84-53 du 26/01/1984) prévoit que les collectivités et établissements peuvent recruter par contrat des agents contractuels de droit public pour exercer des fonctions correspondant à un accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de 12 mois, en tenant compte des renouvellements de contrats le cas échéant, sur une période de 18 mois consécutifs.

Considérant qu'en raison d'un surcroît d'activité au service cantine, il y a lieu de créer un emploi pour faire face à un accroissement temporaire d'activité allant du 01/09/2023 au 31/07/2024 (*un contrat pour accroissement temporaire d'activité a une durée maximale de 12 mois*), lequel pourra être renouvelé, si les besoins du service le justifient, dans la limite des dispositions de l'article L 332-23-1° du code général de la fonction publique (*un contrat pour accroissement temporaire d'activité a une durée maximale de 12 mois compte tenu, le cas échéant, du renouvellement du contrat, pendant une même période de dix-huit mois consécutifs*).

Cet agent assurera des fonctions d'agent de surveillance des enfants pendant la pause méridienne ainsi que le ménage des bâtiments publics.

PROPOSITION DU MAIRE

- De créer, à compter du 01/09/2023 jusqu'au 31/07/2024 un poste non permanent sur le grade d'Adjoint technique Echelle C1 relevant de la catégorie C à temps non complet pour 17h00 par semaine de façon annualisée avec les congés payés, pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité à la cantine et bâtiments publics (surveillance des enfants pendant la pause méridienne et entretien des bâtiments



publics) et autoriser le Maire à recruter un agent contractuel pour pourvoir cet emploi dans les conditions susvisées,

- D'autoriser le Maire à signer le contrat de recrutement et ses éventuels renouvellements dans la limite des dispositions de l'article L 332-23-1° du code général de la fonction publique.

- De fixer la rémunération de l'agent recruté au titre d'un accroissement temporaire d'activité comme suit :

La rémunération de cet agent sera fixée sur le premier échelon de l'indice de la grille indiciaire relevant du grade d'Adjoint technique Echelle C1, assorti le cas échéant du régime indemnitaire en vigueur dans la collectivité, en tenant compte des qualifications et de l'expérience de l'agent recruté. Les crédits nécessaires à la rémunération de ou des agents nommés et aux charges sociales s'y rapportant seront inscrits au Budget aux chapitre et article prévus à cet effet.

RESULTAT DU VOTE									
MODE DE SCRUTIN : ORDINAIRE									
DELIBERATION ADOPTEE									
EFFECTIF LEGAL	MEMBRES EN EXERCICE	QUORUM	PRESENTS	PROCURATIONS	VOTANTS	ABSTENTIONS	SUFFRAGES EXPRIMES	POUR	CONTRE
15	15	8	13	1	14	2	12	12	0

V- PATRIMOINE – ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITE

D2023-05-054

VU

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3-1 alinéa 1° et 2°;

Mairie de Bazoges-en-Pareds – 4 rue du Maréchal de Lattre de Tassigny – 85390 BAZOGES-EN-PAREDS –

Tél : 02 51 51 25 19

Courriel : mairie@bazoges-en-pareds.fr

Code commune : 85014

Siret : 21850014800075

[SOMMAIRE](#)



CONSIDERANT

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité pour l'organisation de la saison 2023 du donjon du 1^{er} juillet 2023 au 31 août 2023.

PROPOSITION DU MAIRE

-De créer 1 emploi saisonnier :

- Motif du recours à un agent contractuel : article 3-1, accroissement saisonnier de la loi du 26 janvier 1984 modifiée,
- Durée du contrat : 2 mois du 1^{er} juillet 2023 au 31 août 2023
- Temps de travail : 14 heures hebdomadaire
- Nature des fonctions : Agent du patrimoine

- Niveau de recrutement : Catégorie C, cadre d'emploi des Adjoints du patrimoine, grade d'Adjoint du Patrimoine
- Niveau de rémunération : Indice majoré en vigueur au 1^{er} juillet 2023 du 1^{er} échelon du grade d'Adjoint du patrimoine et le cas échéant, le régime indemnitaire,

- d'autoriser M. Le Maire à signer le contrat de recrutement correspondant,

RESULTAT DU VOTE									
MODE DE SCRUTIN : ORDINAIRE									
EFFECTIF LEGAL	MEMBRES EN EXERCICE	QUORUM	PRESENTS	PROCURATIONS	VOTANTS	ABSTENTIONS	SUFFRAGES EXPRIMES	POUR	CONTRE
15	15	8	13	1	14	2	12	12	0

VI- BOUCLE WIFI MAIRIE-BIBLIOTHEQUE-BILLETTERIE-SALLE DES 3 RIVES

Voir annexe C

VU

Le code de la commande publique,

CONSIDERANT



Une réflexion est menée sur l'accès internet sur la commune. Une entreprise propose de réaliser un pont Wifi sur tous les bâtiments publics hormis l'école publique et l'atelier.

PROPOSITION DU MAIRE

- Approuve le devis de l'entreprise Alytis d'un montant de 10 737,78 HT et 12 885,34 euros TTC

SARL ALYATIS
52150539600015
22 route de Saint-Pompain 85490 BENET

- D'autoriser le Maire à signer le nouveau devis ci-joint pour un montant de 10 737,78 HT et 12 885,34 euros TTC ainsi que tout document nécessaire à son exécution

DEBAT

M. GIACOMAZZI Denis demande un autre devis pour le conseil municipal de juin.

VII- TRAVAUX COMPLEMENTAIRES SUR LES CLOCHES DE L'EGLISE

D2023-05-055
Voir annexe D

VU

Le code de la commande publique,

La délibération D2022-10-072 du conseil municipal du 14 octobre 2022,

CONSIDERANT

Une subvention du Département de 8889 euros a été attribuée sur la base d'une dépense prévisionnelle de 14 815 euros HT (65%) pour réparer les cloches 2, 3 et 4.



Or, il apparaît qu'il y a un problème technique sur la cloche 1 d'où l'objet de cet avenant.

PROPOSITION DU MAIRE

- Approuve l'avenant au devis initial de l'entreprise Bodet (2910 HT et 3492 TTC) qui était d'un montant de 14 815 HT et 17 778 euros TTC.

- D'autoriser le Maire à signer le devis de l'entreprise Bodet ci-joint correspondant à l'avenant portant le marché à 17 725 HT et 21 270 euros TTC ainsi que tout document nécessaire à son exécution.

BODET SA
77561050400430
15 rue Armand Mayer 49300 CHOLET

RESULTAT DU VOTE

MODE DE SCRUTIN : ORDINAIRE

EFFECTIF LEGAL	MEMBRES EN EXERCICE	QUORUM	PRESENTS	PROCURATIONS	VOTANTS	ABSTENTIONS	SUFFRAGES EXPRIMES	POUR	CONTRE
15	15	8	13	1	14	3	11	9	2

VIII- Transformation du CME en CMJ

L'idée est d'élargir le seuil d'âge d'entrée au CME (actuellement jusqu'à la classe de 6ème). Deux enfants qui vont dépasser l'âge limite souhaitent continuer à faire partie du conseil.

IX- Subvention au CME

Le dernier CME a eu lieu le 13 Mai dernier.

Demande d'une subvention de 950 euros.

Mairie de Bazoges-en-Pareds – 4 rue du Maréchal de Lattre de Tassigny – 85390 BAZOGES-EN-PAREDS –

Tél : 02 51 51 25 19

Courriel : mairie@bazoges-en-pareds.fr

Code commune : 85014

Siret : 21850014800075

[SOMMAIRE](#)

Commune de BAZOGES-EN-PAREDS

Membre de la communauté de communes du Pays de La Châtaigneraie

Arrondissement de Fontenay-le-Comte

Département de la Vendée

Région des Pays-de-la-Loire



Majorité (1 abstention)

X- Occupation des salles du 1^{er} étage de la Mairie

Suite à une visite des archives du CDG85, il est apparu que la salle des archives actuelle n'était pas assez grande. Le Maire envisage alors de demander aux associations de libérer les deux salles du 1^{er} étage qui servent pour le rangement des costumes.

Du coup, le conseil municipal propose la salle du grenier pour le rangement des costumes des associations.

Le Maire rencontrera les associations pour leur expliquer la nouvelle organisation.

XI- Compte-rendu de la dernière commission Tourisme

Voir annexe E

Accueil des mineurs seuls sur le site : Oui

14 = 4

15 = 5

16 = 3

2 abstentions

→ A partir de 15 ans sous la responsabilité des parents

XII- Prochains conseils municipaux

Le vendredi 30 juin 2023 à 20h30

Mairie de Bazoges-en-Pareds – 4 rue du Maréchal de Lattre de Tassigny – 85390 BAZOGES-EN-PAREDS –

Tél : 02 51 51 25 19

Courriel : mairie@bazoges-en-pareds.fr

Code commune : 85014

Siret : 21850014800075

[SOMMAIRE](#)

Page 16 sur 18

Commune de BAZOGES-EN-PAREDS

Membre de la communauté de communes du Pays de La Châtaigneraie

Arrondissement de Fontenay-le-Comte

Département de la Vendée

Région des Pays-de-la-Loire



LISTE DES DELIBERATIONS ADOPTÉES AU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MAI 2023

NUMERO DE LA DELIBERATION	OBJET DE LA DELIBERATION	DECISION	DATE DE MISE EN LIGNE DE LA DELIBERATION SUR LE SITE INTERNET	DATE D'ENVOI DE LA DELIBERATION A LA PREFECTURE
D2023_05_050	Participation 2023 à l'OGEC	26/05/2023	02/06/2023	30/05/2023
D2023_05_051	Participation 2023 ULIS OGC de Chantonay	26/05/2023	02/06/2023	30/05/2023
D2023_05_052	Contrat photocopieur secrétariat Mairie	26/05/2023	02/06/2023	01/06/2023
D2023_05_053	Accroissement temporaire d'activité Cantine	26/05/2023	02/06/2023	30/05/2023
D2023_05_054	Accroissement saisonnier d'activité Patrimoine	26/05/2023	02/06/2023	30/05/2023
D2023_05_055	Devis complémentaire cloches de l'église	26/05/2023	02/06/2023	30/05/2023

le 29/05/2023

Le secrétaire de séance,

Johann FAUSSOT

le 29/05/2023

Le Maire,

Philippe RICHIER





ANNEXES

- A) Proposition contrat photocopieur
- B) Contrats photocopieur
- C) Devis Boucle Wifi
- D) Devis cloches de l'église
- E) Compte-rendu de la commission Tourisme du 24/05/2023

Commune de BAZOGES-EN-PAREDS

Membre de la communauté de communes du Pays de La Châtaigneraie

Arrondissement de Fontenay-le-Comte

Département de la Vendée

Région des Pays-de-la-Loire



CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 26 MAI 2023					
ELU (29 Janvier 2023)	EN EXERCICE	PRESENT (Signature)	ABSENT EXCUSE	ABSENT	MANDATAIRE (Signature)
BALOGÉ Marina	Conseillère				
BUFFETEAU Annie	Conseillère				
CAILLEAUD Véronique	Conseillère				Jean-Luc DOTHEE
CESAR Jean-François	Conseiller				
COULAIS Valérie	Conseillère				
DOTHEE Jean-Luc	Conseiller				
FAUSSOT Johann	Conseiller				
GIACOMAZZI Denis	Conseiller				
LELOT Christine	Conseillère				
LIEVRE Daniel	Conseiller				
MACE Joëlle	Conseiller				
MARSAUD Christia	Conseillère				
POLO Frédérique	Conseillère		X		
RAGON Damien	Conseiller				
RICHIER Philippe	Conseiller				
15	15	13	2	0	1

Fait à Bazoges-en-Pareds, le 30/06/2023

Pour approbation des délibérations et du procès-verbal,

Le secrétaire de séance

FAUSSOT Johann

Le Maire, Philippe RICHIER



Mairie de Bazoges-en-Pareds – 4 rue du Maréchal de Lattre de Tassigny – 85390 BAZOGES-EN-PAREDS –

Tél : 02 51 51 25 19

Courriel : mairie@bazoges-en-pareds.fr

Code commune : 85014

Siret : 21850014800075